Bulletin Municipal



Saint Julien le Châtel

Année 2013

Le mot du Maire

Elu à 6 reprises depuis 1959 au conseil municipal de notre Commune, 1er adjoint pendant mon 1er mandat et président du comité des fêtes sur une courte période, j'ai aussi exercé durant une quinzaine d'années diverses activités dans l'entente sportive Saint Julien -Le Chauchet. Je retiens de cette époque les rapports enrichissants avec la jeunesse et les dirigeants de cette association de bénévoles. Aujourd'hui il est temps pour moi d'arrêter toute activité au sein de notre Commune.

Avec l'équipe municipale sortante, je vais présenter le compte administratif 2013 dont dépendent en partie les budgets prévisionnels 2014. Ces budgets seront d'autant plus faciles à équilibrer que le compte administratif 2013 laisse un résultat positif de 63 627 €. Les taux d'impositions communaux (taxes foncières et taxe d'habitation) sont très inférieurs aux taux départementaux et nationaux permettant si besoin est, une marge de sécurité supplémentaire.

Je n'énumérerai pas en détail les projets d'investissements réalisés, près de 600 000 € en 12 ans, il s'agit de dépenses réelles non obligatoires. Ces différents travaux ont bénéficié d'environ 160 000 € de subventions diverses : Conseil Général, DGE, Député, SDEC, Sénateur, Région, Fondation du Patrimoine (auxquelles vient s'ajouter une souscription participative pour l'église). Libre à chacune et chacun de critiquer ou d'apprécier ce bilan selon sa propre conception de l'intérêt général.

Maire depuis 2001, je remercie :

* Les 2 équipes municipales qui ont accepté et soutenu les projets proposés que nous avons pu réaliser ensemble,
* Les 3 secrétaires successives précieuses collaboratrices, indispensables à la bonne gestion d'une collectivité,
* L'employé communal en place depuis 15 ans et qui approche d'une retraite bien méritée,
* Les associations et les personnes qui les animent,
* Tous les bénévoles, leur aide ayant permis de faire des économies importantes pour la Commune, ces travaux divers ont concerné: les logements communaux, la salle polyvalente, l'entretien des chemins, l'empierrement de 5 kms de chemins (projet réalisé avec une forte participation des agriculteurs et de leur matériel, de même en ce qui concerne le curage du lavoir communal victime d'un envasement maximum,
* Les bénévoles de la régie de la bascule, de la surveillance et de l'entretien de l'église, de l'éclairage pour les fêtes de fin d'année (sapin, guirlandes etc…)
* Nous pouvons également remercier nos prédécesseurs proches ou plus lointains; ils ont aussi leur part dans les résultats qui nous permettent de transmettre à nos successeurs une situation financière très favorable.

Les membres du conseil municipal et moi-même remercions les électrices et les électeurs de leur avoir donné les moyens de s'investir pour Saint Julien le Châtel.

Ils souhaitent bonne réussite à la future équipe municipale afin qu'elle puisse servir au mieux l'intérêt général de la Commune.

Guy NORE

Etat civil

Décès:

- ROUDIER Jacqueline le 27/01/2013
- THURMES Bernard le 14/05/2013
- JOUANIQUE Ginette le 07/11/2013

Nouvelles des associations

Les Anciens Combattants



Comme chaque année, la section des Anciens Combattants de Saint Julien le Châtel, accompagnée de Monsieur le Maire et des membres du conseil municipal a rendu hommage aux anciens combattants des guerres de 14-18, 39-45, ainsi que de la Guerre d'Algérie.

Ces hommages sont rendus chaque année le 8 mai et le 11 novembre.

Le congrès départemental s'est tenu le 20 avril à la salle polyvalente d'Ajain, suivi d'un repas servi à la salle des fêtes de Jarnages.

La traditionnelle cérémonie du souvenir dédiée aux Creusois morts pour la France en Afrique du Nord s'est déroulée le 5 décembre 2013 en présence de nombreuses personnalités et de l'assistance.

C'est bien en notre nom qu'ils ont donné leur vie pour la France; leur mémoire ne sera pas oubliée.

Le Président.

Le CCAS



Le CCAS de Saint Julien le Châtel présente ses meilleurs vœux à tous ses adhérents sans oublier les habitants de la Commune.

27 paniers garnis bien présentés ont été distribués aux aînés de la commune à partir de 70 ans.

Les membres du CCAS ont apprécié l'accueil reçu et ont remarqué le plaisir des personnes âgées qui recevaient ces colis gourmands.
Les bénévoles souhaitent vous retrouver tous l'année prochaine.

L'ACCA

Le bureau de l'A.C.C.A est composé de :

- ***Président*** **: GAUTHIER Bernard**
- ***Vice Président*** **: MAURINET Guillaume**
- ***Secrétaire*** **: MANGERET Christian**
- ***Trésorier*** **: CAON Bruno**

Le nombre de cartes de sociétaires est inchangé (32) au prix de 60 euros.
La carte étranger coûte 120 euros.

Comme les années précédentes, 1 Lâcher de 150 perdreaux a été effectué le 15 Août.
Pendant la saison de chasse :4 lâchers de 30 faisans
Au tableau de chasse gros gibier, un beau palmarès : 14 chevreuils tués sur 14 bracelets accordés et 8 sangliers.
Merci à tous les joueurs et bénévoles qui ont participé au concours de pétanque.

Comme à l'accoutumée la saison de chasse s'est terminée par un repas.

Remerciement à tous les agriculteurs pour leur compréhension et leur tolérance..

Le Président

Pour le COMITE DES FETES DE SAINT JULIEN LE CHATEL, l'année 2013 aura apporté au travers de ses manifestations un peu de renouveau avec :

En FEVRIER une pièce interprétée par la compagnie des BALADINS DU CARREFOUR DES 4 PROVINCES





En JUIN l'organisation d'une ballade gourmande semi-nocturne très appréciée par les participants.....





En SEPTEMBRE un THE DANSANT animé par Fabien Maugenest et Marc LESCURE.....





En Décembre Une animation de Noël avec la venue du Clown « Poil de Carotte » qui a fait passer un bon moment aux plus petits comme aux plus grands, rires et applaudissements durant tout le spectacle ont réchauffés la salle.....





Nous avons aussi organisé deux après-midi LOTO – Un concours de pétanque et un repas « Moules Frites »

Je remercie chaleureusement notre petite équipe de bénévoles pour leur investissement ainsi que Monsieur le Maire et son conseil municipal pour l'octroi de l'aide financière, l'occupation de la Salle des Fêtes à titre gratuit, etc....et aussi nos pâtissières pour alimenter « nos goûters ».

Pour 2014 nous prévoyons notre Assemblée Générale en Février, et au calendrier des activités il est déjà prévu :

- Une *nouvelle* pièce de Théâtre le 23 février - la Balade Gourmande – lotos – repas dansant
- Un voyage *en mai « Les Floralies de NANTES »* sur UNE journée - et ?? à étudier



MEILLEURS VŒUX .... PLEIN DE JOIE BONHEUR SANTE A TOUS..... POUR 2014 La Présidente..... M A D O

Les réunions du conseil municipal

Conseil du 01 mars 2013

Vote du Compte Administratif 2012,
Le compte administratif présenté par Mme F Queinnec, 1ère adjointe, a été approuvé à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat
L'affectation des résultats a été également votée à l'unanimité des présents:
- Ø 14 341,35 € pour couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- Ø 43 541,67 € report excédentaire en fonctionnement.

Demande de subvention du Vélo Club Gouzonnais
Le Vélo Club Gouzonnais a décidé de mettre sur pied une 4ème édition des « Boucles des 4 Provinces » le 25 Août 2013. Pour boucler le budget, le président, Claude Moret sollicite une subvention de 40 Euros.
Après en avoir délibéré le conseil se prononce pour le versement d'une subvention de 40 € au vélo club Gouzonnais par 8 voix pour et 1 abstention.

Tour cycliste de la Creuse
Le 26ème Tour cycliste National de la Creuse se déroulera les 16 et 17 juillet 2013 et traversera Saint Julien le Châtel le mercredi 17 juillet vers 16h00.
Le comité d'organisation sollicite l'octroi d'une subvention et la désignation de signaleurs.
Le conseil se prononce pour le versement d'une subvention de 40 € par 7 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses
Assemblée Générale de la Fédération de la pêche le 6 avril
La Commune participera à cette réunion en offrant café et croissants de bienvenue.
Demande de Claude Marchal
Claude Marchal, journaliste à la Montagne et propriétaire à Saint Julien, souhaiterait pouvoir faire une recherche sur les enfants de la Commune morts au champ d'honneur afin de leur rendre hommage.
Recensement 2013

Nombre de résidences principales :	69
Nombre de résidences secondaires :	29
Logements vacants :	26
Nombre d'habitants :	168

Conseil du 05 avril 2013

Vote des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières

	Taux d'imposition 2012	Taux votés en 2013
Taxe d'habitation	6,94	6,94
Taxe foncière bâti	7,56	7,56
Taxe foncière non bâti	42,16	42,16

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide de ne pas modifier les taux pour 2013.

Vote du budget primitif 2013

	PROPOSITION	
	Fonctionnement	**Investissement**
DEPENSES	136 392,67	86 950
RECETTES	136 392,67	86 950

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil adopte le budget primitif 2013.

Modernisation des installations des éclairages publics au bourg
Le conseil décide de retenir la deuxième proposition (option INDAL modèle Vital VS avec remplacement horloges) chiffrée à 7312,48 € TTC.

Questions diverses
Révision de l'électricité de la salle des fêtes suivant les recommandations du bureau VERITAS avant passage de la commission de sécurité le 16/04/2013. Devis de Mr Lecourt accepté.

Conseil du 03 mai 2013

Contrôle des diverses installations de la salle des fêtes après avis défavorable de la commission.
Suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité, différents rapports de vérifications réglementaires en exploitation (RVRE) doivent être effectués par des techniciens compétents.
Réponse
Certaines vérifications avec certificat RVRE ont déjà été effectuées :
Veritas : électricité
SICLI : extincteur
Deschamp : Chaudière gaz (pression gaz, vase expansion, CO ambiance)
Vigneron : Fourneau, friteuse, lave vaisselle, hotte ventilation
Reste à vérifier les alarmes et le coup de poing (des clés ont été recommandées) par Lecourt
La tourelle d'extraction et de désenfumage de la cuisine devra être nettoyée par une entreprise agréée. Les filtres de la hotte de la cuisine devront être nettoyés et dégraissés.

Après vérification des textes officiels, il apparaît que la hotte de désenfumage dans la grande salle n'est pas obligatoire celle-ci faisant moins de 300 m^2.
La question se pose de savoir s'il faut la conserver car elle entraîne des fuites par grosse pluie. Il faudra donc voir Jean-Claude Migat pour recueillir son avis et peut être envisager de refaire la toiture et l'isolation de la salle.
La commission a précisé que l'accès de l'étage en l'état était strictement interdit. De plus si l'on souhaite utiliser la pièce derrière le bar et y stocker des matériaux inflammables il faudra la doter d'une porte coupe feu.
En outre, l'employé communal a signalé que le pignon ouest était ouvert sur une largeur de 2 cm, observations confirmées par André Vincent. Une consolidation semble être urgente.
D'ici 2015 il faudra aménager une place de parking et un accès handicapé conformes aux normes en vigueur.

Demande de subvention des jeunesses musicales de France pour l'école de Gouzon.
La communauté de Commune finance la moitié du coût des concerts (5 € /concert/élève).
Afin de compléter le financement, la délégation locale des JMF sollicite une subvention de 10 € correspondant à 1 élève domicilié sur la Commune (2,50 € / élève pour chacun des 4 concerts des années scolaires 2011/2012 et 2012/2013)
Par 5 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, il a été décidé d'octroyer une subvention de 10 € pour les JMF.

Axa : modification du contrat d'assurance.
Contrat d'assurance actuel : 150 000 € tarif : 2753 €
Le conseil s'est prononcé à l'unanimité pour l'option à 2420 € couvrant 80000€ de mobilier et d'immobilier.
Il est suggéré de demander des devis à la Maif, à Groupama et au crédit agricole.

Conseil du 14 juin 2013

Signature de la convention ATESAT 2013

Monsieur le Maire rappelle que la convention ATESAT Assistance Technique fournie par l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire passée en 2010 entre l'Etat et la Commune de St Julien le Châtel a expiré en fin d'année 2012. Dans le cadre du renouvellement de cette convention pour l'année 2013, il présente alors le projet de convention que lui ont transmis les services de la délégation Territoriale de Combraille en Marche.
Après en avoir discuté, l'Assemblée délibérante accepte à l'unanimité les dispositions contenues dans le projet de convention présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer en l'état.

Nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire applicable à compter des prochaines élections Municipales de 2014 .

Le Conseil municipal, Décide à l'unanimité de retenir un nombre total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté de communes du Carrefour des Quatre Provinces égal à 34.
Pour ST JULIEN LE-CHATEL, il y aura donc 1 délégué (le Maire) et un suppléant (le 1er adjoint).

Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Carrefour des 4 Provinces par l'adhésion de la commune isolée de Cressat.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré :
Accepte l'adhésion de la Commune isolée de CRESSAT à la Communauté de Communes du Carrefour des 4 provinces à Compter du 1er Janvier 2014,
Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Carrefour des 4 Provinces Transfert de la compétence « Aménagement numérique »

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :décide de transférer la compétence « Aménagement numérique du territoire : étude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Carrefour des Quatre Provinces, en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, par référence à l'article L.1425-1 du CGCT » à la Communauté de Communes du Carrefour des 4 Provinces.

.

Questions diverses

Accès au très haut débit à Saint Julien le Châtel : présence de la boutique orange le mardi 18 juin.

Le remplacement du câble en cuivre alimentant le central de la Commune de Saint Julien le Châtel par une fibre optique permet d'augmenter les débits ADSL disponibles.

Ainsi près de 80 % des foyers de Saint Julien le Châtel peuvent désormais accéder à des débits pouvant atteindre jusqu'à 20 Mbit/s (contre maximum 2 Mbit/s).

Travaux réalisés par le SIVOM au Montely et à la Courcelle. Devis pour les travaux au bois des souchères.

Au Montely le montant des travaux s'élève à 1054.27 € TTC. A la Courcelle des travaux d'assainissement ont été réalisés à proximité du domicile de Mr Cressant.

Un devis a été demandé pour la remise en état du chemin du bois des souchères pour un montant de 14501.50 € TTC.

Eclairage public dans le bourg

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 11 juin à Guéret.

L'entreprise CARRE étant la moins disante a été retenue : 5793.24 € HT pour une estimation de départ de 6114.11 €.

Conseil du 08 novembre 2013

Assurance commune

Suite à l'augmentation constante des cotisations pour l'assurance multirisque commune et protection juridique, après une demande de révision des tarifs auprès d'AXA, des devis ont été demandés au crédit agricole et à la MAIF.
Monsieur le Maire présente le tableau comparatif des devis d'assurance AXA, MAIF, SMACL (Crédit Agricole)

	AXA Avant	AXA Après	MAIF	SMACL
Protection juridique	379,37	379 ,67	596,54	231,81
Multirisques (sans	2753,62	2419,44	1415,34	1298,52
TOTAL	3132,99	2799,11	2011,88	1530,33

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de choisir le moins disant soit SMACL du Crédit Agricole pour une somme de 1530.33 € par an.

Dissolution des syndicats primaires d'électrification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme territoriale fixée par la loi du 16 décembre 2010 visait comme objectif la réduction du nombre des syndicats intercommunaux et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Accepte la dissolution du Syndicat Primaire d'Electrification de Chambon sur Voueize.
Accepte le transfert de l'actif, du passif et de ses propriétés au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse.
Demande l'adhésion de la Commune de Saint Julien le Châtel au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse.
Approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse telles que présentées.
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Communauté de communes

Modification des statuts relatifs au « Développement économique » de la Communauté de Communes du Carrefour des Quatre Provinces.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que deux Communes à savoir CRESSAT et LADAPEYRE vont rejoindre la Communauté de Communes à partir du 1er Janvier 2014.
Il fait savoir que, lors de la séance du 10 Octobre 2013, le Conseil Communautaire à décidé que les opérations de développement économiques engagées ou réalisées par les Communes membres avant le 1er Janvier 2014 sont exclus des compétences de la Communauté de Communes.
Pour ce faire, il a été décidé de modifier, en partie, les statuts relatifs au développement économique, *la modification suivante est apportée :*
« ... La Communauté de Communes est compétente pour toute opération supérieure à 100.000 Euros HT à l'exception des opérations déjà engagées ou réalisées par les Communes membres avant le 1er Janvier 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré
Accepte de modifier les statuts relatifs au « Développement économique ».

Dit que cette modification sera applicable à partir du 1er Janvier 2014.

DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) de Saint Julien le Châtel

La préfecture a rappelé à la mairie qu'elle devait réaliser un dossier d'information communal sur les risques majeurs : DICRIM. Il doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé ainsi que les moyens de protections.

Ce DICRIM a été réalisé et est soumis à votre approbation.

*Le conseil municipal approuve le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** et décide que celui-ci sera joint au bulletin municipal annuel afin que chaque foyer puisse en prendre connaissance.*

Conseil du 13 décembre 2013

Amendes de police 2012

365 € sont attribués à la commune au titre des amendes de police 2010 à condition de faire des travaux liés à la signalisation ou sécurisation routière pour un montant dont la subvention ne représente que 50 % soit environ 730€ HT.
Le SIVOM a établi un devis de 850 € HT pour un marquage au sol de stop et céder le passage.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter le devis proposé par le SIVOM Chambon-Evaux.

Dépenses d'investissement 2014: Autorisation de paiement avant vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents
- autorise Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 dans la limite du quart du montant inscrit au budget de l'année précédente.

Etat des lieux logement Roudier

L'état des lieux du logement du rez de chaussée occupé par Roger Roudier a été fait le 30 novembre 2013.
Cet état des lieux ayant été jugé satisfaisant par la commission des travaux, il a été décidé de lui rendre intégralement la caution d'un montant de 487.84 €.
Cependant ses enfants proposent à la commune de racheter les meubles de la cuisine intégrée et une étagère aménagée près du chauffe eau, installés par Mr et Mme Roudier à leur arrivée dans le logement communal.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide de racheter l'ensemble des meubles pour une somme de 200 €.
Le futur locataire pourra décider de racheter l'électroménager à Mr et Mme Roudier.

Réparation chemin bois des souchères

Le débardeur n'ayant pas respecté son engagement de remettre en état le chemin, il a été demandé au SIVOM d'établir un devis dont le montant s'élève à 5 374.35 € TTC.
Le conseil se prononce favorablement en demandant toutefois d'essayer de réduire le rechargement du chemin afin de pouvoir reporter cette économie sur le rechargement du chemin des moulières qui est en mauvais état.

Route du Puy la Reynaude

Il n'est actuellement pas envisageable d'acquérir et de remettre en état la route du Puy la Reynaude en raison de l'état de dégradation de l'aqueduc. Les travaux demandés n'ayant pas été effectués en totalité et l'état du déversoir et de l'aqueduc s'étant dégradés : formation de crevasses et route minée par les eaux de ravinement.
Il faudra envisager la création d'un fossé sur une longueur de 80 m environ le long de la route communale afin de drainer les eaux de ruissellement.

SI transport scolaire Chénérailles

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Comité Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Chénérailles, lors de sa séance en date du 28 octobre 2013 :
S'est prononcé favorablement pour la dissolution du Syndicat, celui-ci n'ayant plus d'activité en raison de la non-reconduction de la délégation de compétence des Transports Scolaires.
A défini la répartition du reliquat des recettes calculée au prorata de la population des Communes membres.
A demandé aux Communes membres de se prononcer sur la dissolution du Syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents.
décide de se prononcer favorablement pour la dissolution du Syndicat.

Modification des statuts du SICAGE de Chénérailles

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICAGE a délibéré en faveur de la modification des statuts, l'adhésion des Communes de Saint Domet et Saint Priest et sa nouvelle dénomination de
« Syndicat Intercommunal des Centres de Secours de Chénérailles et Peyrat- la- Nonière ».
Ces modifications prendront effet à compter de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts et la nouvelle dénomination du Syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide :
D'adopter les modifications des statuts et sa nouvelle dénomination (Syndicat Intercommunal des Centres de Secours de Chénérailles et Peyrat la Nonière) proposées et votées par le Comité Syndical, lors de sa séance du 15 Novembre 2013 conformément à l'exemplaire annexé à la présente délibération,l'adhésion des Communes de Saint Domet et Saint Pries

Questions diverses

Renouvellement du drapeau de la Mairie
Le conseil municipal a décidé l'achat d'un kit éco de drapeaux : 3 français et un européen (60 x 90 cm) pour un prix de 58.14 € HT chez Direct Discount.

Renouvellement de la trousse de secours
Le conseil municipal a décidé l'achat :
d'une boîte grand modèle à 25.23 € HT ainsi qu'un kit équipement pharmacie confort pour une somme de 58 € HT destinés à la salle des fêtes
d'un kit consommable destiné au renouvellement de la boite de secours de la mairie pour une somme de 21.23 € HT chez l'Achat Public.

Les chemins buissonniers de Saint Julien

Grâce à la mémoire fidèle de certains de nos anciens, nous avons retrouvé le nom de la plupart des chemins de notre commune.
En montant vers la Barre :

- Les Barrettes
  - Les côtes
  - Les Besses
- La Moutière
- Les Armelles
  - Les Carrières
  - Les Moulières
  - La Terre du mas
  - Les Bregeaux
- La route des Chaumes
  - Les Chiers
  - Le Bois Demoiselle
  - Les Chaumes
  - Le chemin de la Font des Fades
- La route de Saint Loup
  - Le chemin du Montbasset
  - Le chemin du Bois Miel
  - Le chemin du Pré Coulaud
  - Le chemin des Croix
  - Le chemin des Martelets
  - Le chemin de la Charrière Brune
  - Le chemin du Pré Chaud
- La route de Chénérailles
  - Le chemin du Canal
  - Le chemin des Zégadis
  - Le chemin du Moulin Lascaud
  - Le chemin de la Croix Neuve
- La route de Peyrat
  - Le chemin de la Courcelle
  - Le chemin du Bois Mouret
  - Le chemin du Réservoir
  - Le chemin du Pont aux Vergnes
- La route du Breuil
  - Le chemin du Goût (pont de fer)
  - Le chemin de la Planchette
  - Le chemin des Boueiges
  - Le chemin de l'étang
  - Le chemin du Pont de la Chaud

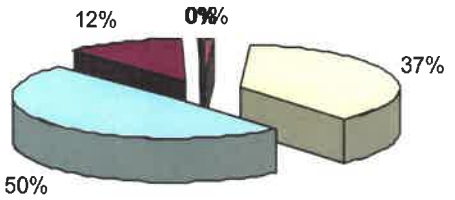
Au cas ou des erreurs, ou des oublis se seraient glissés dans cette énumération, faites-nous parvenir vos suggestions en mairie. Merci



Résultats budgétaires de l'exercice 2013

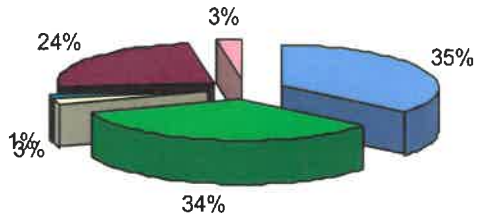
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		43 541.67	32 755,35		32 755,35	43 541,67
Opérations de l'exercice	76 036,48	103 424,54	17 244,28	42697,18	93 280,76	146 121,72
TOTAUX	76 036,48	146 966,21	49 999,63	42697,18	126 036,11	189 663,39
Résultats de clôture		70 929,73	7 302,45			63 627,28
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	76 036,48	146 966,21	49 999,63	42697,18	126 036,11	189 663,39
RESULTATS DEFINITIFS		70 929,73	7 302,45			63 627,28

FONCTIONNEMENT RECETTE



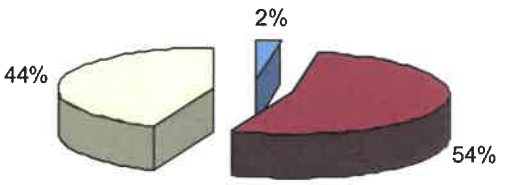
- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes divers
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

FONCTIONNEMENT DEPENSES



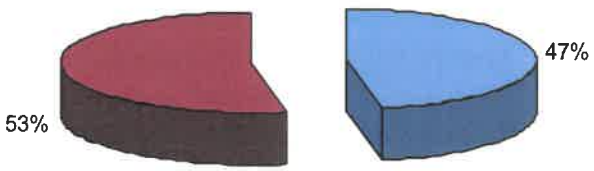
- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Opérations d'ordre de transferts entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

INVESTISSEMENT RECETTES



- Opérations d'ordre de transferts entre sections
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES



- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations corporelles

Elections municipales : dimanches 23 et 30 mars 2014.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas : Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. S'il y a plusieurs listes, il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Mais il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, le fait que le nom de la personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas en cause la validité du bulletin mais seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire (11 pour Saint Julien) ne sont pas décomptés. Seront ainsi valides les bulletins comprenant plus de noms que de personnes à élire mais seulement les 11 premiers noms de la liste seront comptés, les suivants : suffrages nuls.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Le maire élu sera conseiller communautaire et le premier adjoint son suppléant.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.



Nouveau - A retenir :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Etre candidat à l'élection municipale

- Déclaration de candidature obligatoire

Attention, pour les élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est désormais obligatoire. Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature auprès des services du représentant de l'Etat à partir du jeudi 20 février jusqu'au jeudi 6 mars à 18 heures.
Il est recommandé de prendre connaissance du mémento aux candidats pour les communes de moins de 1 000 habitants disponible en mairie et sur le site internet : http://www.interieur.gouv.fr. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.

- Quelles sont les conditions pour être candidat ?

Pour pouvoir se présenter à une élection municipale, il faut :

- Avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le samedi 22 mars 2014 à minuit ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- Ne pas exercer une profession créant un conflit d'intérêts ou vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs de la commune où vous vous présentez. Il est par exemple interdit à un salarié municipal de se présenter dans la commune qui l'emploie ;
- Avoir une attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez, c'est-à-dire y avoir sa résidence sur au moins six mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local

Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

La procuration en quelques points :

C'est pour un électeur absent ou empêché, la possibilité de choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.

- l'électeur qui choisit est le mandant.
- l'électeur qui vote à sa place est le mandataire.

Mandant et mandataire doivent être inscrits dans la même commune.

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

La procuration peut être établie dans une gendarmerie ou un commissariat de police.
Une procuration peut être établie tout au long de l'année.

Les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Le mandant doit se présenter **personnellement** et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire de vote par procuration : disponible auprès de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de prévenir le mandataire de l'établissement de la procuration.

Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France (art L.73).

Pour toute information, s'adresser :

- au tribunal d'instance ;
- au commissariat de police ;
- à la brigade de gendarmerie



Monoxyde de carbone

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
3. **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
4. **Appelez les secours :**
   112 : Numéro unique d'urgence européen
   18 : Sapeurs Pompiers
   15 : Samu
5. **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS)** de votre région
- **Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)** de votre mairie
- **Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV)** relevant de votre région
- **Un professionnel qualifié :** plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

Réf. 260-3403-DE - Illustrations : Nancy Krawczyk

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize





Exemple de retrait d'embâcle sur La Voueize – commune Saint-Julien-Le-Châtel

RIVIERES : PREMIERS TRAVAUX AU FIL DE L'EAU

Dans le cadre de la 1ère année du Contrat Territorial du Bassin Versant de la Voueize et conformément aux objectifs fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau, le Syndicat Mixte a réalisé des travaux de restauration de cours d'eau sur *La Voueize amont, la Voueize aval, la Goze et la Verneigette*, soit un linéaire hydrologique de plus de 80 kms. Ils ont été réalisés dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (art. L.126-1 du Code de l'Environnement) octroyée par la Préfecture de la Creuse en juillet 2012, permettant au S.M.A.B. Voueize d'intervenir sur des terrains privés. Toutefois, le Syndicat a choisi de ne pas s'opposer au refus éventuel de propriétaires prévenus par courrier informatif.

Entre fin 2012/13, environ 96,6 % des personnes contactées ont donné leur accord, soit un bon taux de réussite se traduisant sur le territoire par des résultats concrets : près de 90 propriétaires ont pu bénéficier de travaux sur leurs parcelles.

Les actions ont été de type :

- Gestion/retrait sélectif d'embâcles* (+ de 100);
- Aménagements à vocation agricole (1 gué, 2 abreuvoirs déconnectés du cours d'eau de type 'pompe à museau', clôtures électriques).

Pour ces derniers, les modalités d'accord ont été scellées par signature d'une Convention de gestion définissant les moyens de réalisation des aménagements et de leur entretien ainsi que la remise de ceux-ci au propriétaire/exploitant.

A cela se sont ajoutées des animations sur le mode d'abreuvement au champ par pompe à museau et des réunions publiques d'information sur la continuité écologique.

Règle de gestion

La Loi française considère que la gestion et la préservation des boisements de berge (=ripisylve) est indispensable au bon état des rivières. L'article 215-14 du Code de l'Environnement indique que « [...] le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau [...] » car si l'eau qui coule dans les cours d'eau est un bien inaliénable, les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains (berge + la ½ du lit). A titre exceptionnel, dans le cadre d'un programme déclaré d'intérêt général (tel que le Contrat Territorial du Bassin Versant de la Voueize), une collectivité peut se substituer ***ponctuellement*** *aux propriétaires défaillants afin de restaurer les fonctionnalités des rivières ; toutefois, le SMAB Voueize privilégie une action concertée avec les propriétaires et exploitants.*

Pour la 2nde année de travaux à venir (fin 2013/14), les actions seront exclusivement dédiées aux aménagements agricoles afin de réduire les dégradations morphologiques des berges et du lit. Géographiquement, il s'agira de terminer les actions sur la *Voueize* aval et de les étendre à la *Voueize* amont. Le programme prévoit notamment la création d'abreuvoirs aménagés (pompes à museau), l'aménagement de passages pour le bétail, complétés d'une mise en défens des berges par clôtures. Les propriétaires/exploitants concernés seront contactés prochainement par le S.M.A.B. Voueize afin de définir ensemble les modalités de mise en œuvre.

**Obstacle naturel constitué de tronc(s) et de branches en amas (parfois couplé à des déchets d'origine anthropique : ferrailles, bidons, pneus...).*

S.M.A.B. Voueize

1er étage Mairie
4, avenue du Général de Gaulle
23230 GOUZON
Tel : 05/55/41/67/12 (lundi/mardi)
Président : Michel MATHIVAT

2014

ST JULIEN LA CHÂTEL

OM : le vendredi toutes les 2 semaines de septembre à juin et le mardi toutes les semaines en juillet et août

Recyclables : le mercredi toutes les 3 semaines

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
mercredi 01		samedi 01		samedi 01		mardi 01		jeudi 01		dimanche 01		mardi 01		vendredi 01	OM	lundi 01		mercredi 01		samedi 01		lundi 01	
jeudi 02		dimanche 02		dimanche 02		mercredi 02	REC	vendredi 02	OM	lundi 02		mercredi 02		samedi 02		mardi 02		jeudi 02		dimanche 02		mardi 02	
vendredi 03		lundi 03		lundi 03		jeudi 03		samedi 03		mardi 03		jeudi 03		dimanche 03		mercredi 03		vendredi 03	OM	lundi 03		mercredi 03	
samedi 04		mardi 04		mardi 04		vendredi 04	OM	dimanche 04		mercredi 04	REC	vendredi 04	OM	lundi 04		jeudi 04		samedi 04		mardi 04		jeudi 04	
dimanche 05		mercredi 05		mercredi 05		samedi 05		lundi 05		jeudi 05		samedi 05		mardi 05		vendredi 05	OM	dimanche 05		mercredi 05		vendredi 05	
lundi 06		jeudi 06		jeudi 06		dimanche 06		mardi 06		vendredi 06		dimanche 06		mercredi 06	REC	samedi 06		lundi 06		jeudi 06		samedi 06	
mardi 07		vendredi 07	OM	vendredi 07	OM	lundi 07		mercredi 07		samedi 07		lundi 07		jeudi 07		dimanche 07		mardi 07		vendredi 07		dimanche 07	
mercredi 08	REC	samedi 08		samedi 08		mardi 08		jeudi 08		dimanche 08		mardi 08		vendredi 08	OM	lundi 08		mercredi 08	REC	samedi 08		lundi 08	
jeudi 09		dimanche 09		dimanche 09		mercredi 09		vendredi 09		lundi 09		mercredi 09		samedi 09		mardi 09		jeudi 09		dimanche 09		mardi 09	
vendredi 10	OM	lundi 10		lundi 10		jeudi 10		samedi 10		mardi 10		jeudi 10		dimanche 10		mercredi 10		vendredi 10		lundi 10		mercredi 10	REC
samedi 11		mardi 11		mardi 11		vendredi 11		dimanche 11		mercredi 11		vendredi 11	OM	lundi 11		jeudi 11		samedi 11		mardi 11		jeudi 11	
dimanche 12		mercredi 12		mercredi 12	REC	samedi 12		lundi 12		jeudi 12		samedi 12		mardi 12		vendredi 12		dimanche 12		mercredi 12		vendredi 12	OM
lundi 13		jeudi 13		jeudi 13		dimanche 13		mardi 13		vendredi 13	OM	dimanche 13		mercredi 13		samedi 13		lundi 13		jeudi 13		samedi 13	
mardi 14		vendredi 14		vendredi 14		lundi 14		mercredi 14	REC	samedi 14		lundi 14		jeudi 14		dimanche 14		mardi 14		vendredi 14	OM	dimanche 14	
mercredi 15		samedi 15		samedi 15		mardi 15		jeudi 15		dimanche 15		mardi 15		vendredi 15	OM	lundi 15		mercredi 15		samedi 15		lundi 15	
jeudi 16		dimanche 16		dimanche 16		mercredi 16		vendredi 16	OM	lundi 16		mercredi 16	REC	samedi 16		mardi 16		jeudi 16		dimanche 16		mardi 16	
vendredi 17		lundi 17		lundi 17		jeudi 17		samedi 17		mardi 17		jeudi 17		dimanche 17		mercredi 17	REC	vendredi 17	OM	lundi 17		mercredi 17	
samedi 18		mardi 18		mardi 18		vendredi 18	OM	dimanche 18		mercredi 18		vendredi 18	OM	lundi 18		jeudi 18		samedi 18		mardi 18		jeudi 18	
dimanche 19		mercredi 19	REC	mercredi 19		samedi 19		lundi 19		jeudi 19		samedi 19		mardi 19		vendredi 19	OM	dimanche 19		mercredi 19	REC	vendredi 19	
lundi 20		jeudi 20		jeudi 20		dimanche 20		mardi 20		vendredi 20		dimanche 20		mercredi 20		samedi 20		lundi 20		jeudi 20		samedi 20	
mardi 21		vendredi 21	OM	vendredi 21	OM	lundi 21		mercredi 21		samedi 21		lundi 21		jeudi 21		dimanche 21		mardi 21		vendredi 21		dimanche 21	
mercredi 22		samedi 22		samedi 22		mardi 22		jeudi 22		dimanche 22		mardi 22		vendredi 22	OM	lundi 22		mercredi 22		samedi 22		lundi 22	
jeudi 23		dimanche 23		dimanche 23		mercredi 23	REC	vendredi 23		lundi 23		mercredi 23		samedi 23		mardi 23		jeudi 23		dimanche 23		mardi 23	
vendredi 24	OM	lundi 24		lundi 24		jeudi 24		samedi 24		mardi 24		jeudi 24		dimanche 24		mercredi 24		vendredi 24		lundi 24		mercredi 24	
samedi 25		mardi 25		mardi 25		vendredi 25		dimanche 25		mercredi 25	REC	vendredi 25	OM	lundi 25		jeudi 25		samedi 25		mardi 25		jeudi 25	
dimanche 26		mercredi 26		mercredi 26		samedi 26		lundi 26		jeudi 26		samedi 26		mardi 26		vendredi 26		dimanche 26		mercredi 26		vendredi 26	OM
lundi 27		jeudi 27		jeudi 27		dimanche 27		mardi 27		vendredi 27	OM	dimanche 27		mercredi 27	REC	samedi 27		lundi 27		jeudi 27		samedi 27	
mardi 28		vendredi 28		vendredi 28		lundi 28		mercredi 28		samedi 28		lundi 28		jeudi 28		dimanche 28		mardi 28		vendredi 28	OM	dimanche 28	
mercredi 29	REC			samedi 29		mardi 29		jeudi 29		dimanche 29		mardi 29		vendredi 29	OM	lundi 29		mercredi 29	REC	samedi 29		lundi 29	
jeudi 30				dimanche 30		mercredi 30		vendredi 30	OM	lundi 30		mercredi 30		samedi 30		mardi 30		jeudi 30		dimanche 30		mardi 30	
vendredi 31				lundi 31				samedi 31				jeudi 31		dimanche 31				vendredi 31	OM			mercredi 31	REC

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2013-2014

OneDayOnetravel.com	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée scolaire 2013	Mardi 3 Septembre 2013		
Vacances de la Toussaint 2013	Du Samedi 19 Octobre au Lundi 4 Novembre		
Vacances de Noel 2013	Du Samedi 21 Décembre au Lundi 6 Janvier 2014		
Vacances d'hiver 2014	Du 1er Mars au 17 Mars	Du 22 Février au 10 Mars	Du 15 Février au 3 Mars
Vacances de Printemps 2014	Du 26 Avril au 12 Mai	Du 19 Avril au 5 Mai	Du 12 Avril au 28 Avril
Vacances d'été 2014	Le Samedi 5 Juillet 2014		

- **Zone A** : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse et Corse.
- **Zone B** : Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orleans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.
- **Zone C** : Bordeaux et Paris (Ile de France)

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2014-2015

OneDayOnetravel.com	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée scolaire 2014	Lundi 1er Septembre 2014		
Vacances de la Toussaint 2014	Du Samedi 18 Octobre au Lundi 3 Novembre		
Vacances de Noel 2014	Du Samedi 20 Décembre au Lundi 5 Janvier 2015		
Vacances d'hiver 2015	Du 7 Février au 23 Février	Du 21 Février au 9 Mars	Du 14 Février au 2 Mars
Vacances de Printemps 2015	Du 11 Avril au 27 Avril	Du 25 Avril au 11 Mai	Du 18 Avril au 4 Mai
Vacances d'été 2015	Le Samedi 4 Juillet 2015		



SOUVENIRS.....SOUVENIRS... DE NOS ANCIENS -
ICI... ECOLE DE SAINT JULIEN LE CHATEL ANNEE 1939

En haut de gauche droite :

Fernande ROUDIER - Marie DEBELLUT – Léonce CHANARD –Aimée CANAUD – Irène RELIANT – Andrée RELIANT – Odette DELOUCHE – Suzanne BAYLE – Ginette GASNIER –Raymonde DURIN

Rang du milieu de gauche à droite:

Mme Emma PELUCHON – Ferdinand TRIMOUILLAT – Roger ROUDIER – Maurice CHARRIERE – Raymond CHARRIERE – Henri NEYRET – Guy DURIN – Fernand MARTIN – René PANIGEON – Andrée GASNIER – Andrée ROBERT – MR PELUCHON Marcel

Rang du bas de gauche à droite :

Gisèle LAFONT – Renée DURIN – Noëlle MARTIN – Thérèse PANIGEON – Madeleine JOUANNY – Noël GOLBERY – Roger ROBERT – André DUMALANEDE – René CHANARD – Louis MARTIN – Roger GALLAND

Ouverture du secrétariat
Mardi et vendredi : 8h00-12h00 et 13h15-17h00
Téléphone : 05.55.81.77.63
Fax : 05.55.81.60.77
e-mail : mairie.stjulienlechatel@orange.fr